



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 29 janvier 2020 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 21. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

020/29-01-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, avise les membres du conseil qu'une erreur de transcription s'est produite lors de l'avis de convocation concernant le numéro du projet de règlement concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que tous les membres du conseil sont présents, la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, propose aux membres du conseil d'ajouter les deux (2) sujets suivants à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile;
- Offre d'achat pour l'immeuble situé au 32, montée Marois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la ville de Rivière-Rouge
4. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
5. Offre d'achat pour l'immeuble situé au 32, montée Marois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020

6. Période de questions du public
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-362 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-372 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-373 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

021/29-01-2020

OFFRE D'ACHAT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 32, MONTÉE MAROIS

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'offre d'achat de l'immeuble situé au 32, montée Marois ainsi que la prolongation de cette offre jusqu'au 3 avril 2020, telle offre d'achat signée par la directrice générale, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le tout relativement au dossier de l'agrandissement de l'hôtel de ville et de la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

Que la directrice générale soit autorisée à signer toute modification ou tout prolongement à cette offre d'achat conformément aux orientations du conseil, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 31.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire